

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du lundi 3 juin 2019

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de la séance du lundi 13 mai 2019

- 2019-06-022 Convention de mise à disposition de personnel de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse auprès du Syndicat Mixte
- 2019-06-023 Désignation d'un représentant auprès de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Reims (AUDRR)
- 2019-06-024 Validation du prestataire pour contrat d'assurance responsabilité civile
- 2019-06-025 Approbation du Budget Primitif 2019
- 2019-06-026 Appel à cotisation 2019
- 2019-06-027 Date des prochaines réunions du Comité Syndical

05 1056J JUN 2019

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du lundi 3 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi trois juin à quinze heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardenne, créé par arrêté du Préfet des Ardennes n°2019-183 du vingt-cinq mars deux mille dix-neuf, se sont réunis dans une salle du Siège de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne, situé à ROCROI, sous la présidence de Monsieur Didier HERBILLON, Président du SMSNA.

Étaient présents :

Membres titulaires : MM. Philippe CANOT – René CHOIN – Jean-Luc CLAUDE – Bernard DEKENS – Pierre DELFORGE – Regis DEPAIX (pouvoir de Mme Elisabeth BONILLO-DERAM) – Daniel GILLET – Didier HERBILLON – Jean-Yves LAGNEAUX – Miguel LEROY – André LIEBEAUX – Mme Marie-José MOSER – MM. Christian MOUGIN – Michel NORMAND – Fabien PRIGNON – Claude WALLENDORFF (pouvoir de M. GILLAUX) – Marc WATHY.

Membres suppléants : MM. Maurice CHARLES – Philippe CLAUDE – Jean-François FREROT (pouvoir de M. RAVIGNON) – Mme Elisabeth HUSSON – Gérard RENWEZ.

Absents excusés :

MM. Alain BEAUFÉY (pouvoir à M. HERBILLON) – Ludovic BEURAIN – Mme Elisabeth BONILLO-DERAM (pouvoir à M. DEPAIX) – MM. Alain DASSIMY – Jérémy DUPUY – Patrick FOSTIER – Pascal GILLAUX (pouvoir à M. WALLENDORFF) – Mme Alexandra MARQUIGNY – MM. Erik PILARDEAU – Boris RAVIGNON (pouvoir à M. FREROT) – Mmes Stéphanie SGIARROVELLO – Sylvie TORDO.

Monsieur Daniel GILLET (CCPL) est nommé secrétaire de séance.

➤ **Approbation du compte-rendu de la séance du lundi 13 mai 2019**

Le compte-rendu de la séance du lundi 13 mai 2019 est lu et approuvé à l'unanimité.

2019-06-022 Convention de mise à disposition de personnel de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse auprès du Syndicat Mixte

Entendu la proposition de M. HERBILLON de nouer une convention entre le Syndicat Mixte et la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse pour la gestion administrative et financière du Syndicat,

Entendu M. HERBILLON évoquer également le travail réalisé par les agents des autres EPCI (réunion des DGS, travail des services urbanisme), suite à la remarque faite à ce propos en réunion de Bureau,

2019-06-023 Désignation d'un représentant auprès de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Reims (AUDRR)

Vu la délibération n°2019-05-019 du 13 mai 2019, approuvant le principe d'adhésion à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Reims (AUDRR) pour l'élaboration de son SCoT,

Considérant que cette adhésion implique la désignation par le Syndicat Mixte d'un représentant au sein du Conseil d'administration au collège n°2, collège auquel participera le Syndicat Mixte dans un premier temps dans l'attente d'intégrer le premier collège,

Entendu la présentation de M. HERBILLON de l'avis du Bureau sur la candidature de M. DEKENS pour représenter la Syndicat Mixte à l'agence, M. HERBILLON étant déjà représentant de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole,

Considérant l'importance prise, par leur adhésion, de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole et des deux SCoT Ardennais dans l'agence d'urbanisme de REIMS, entraînant la possible création d'une antenne de l'agence dans les Ardennes et celle d'une intégration au collège n°1,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** la candidature de M. DEKENS en tant que représentant du Syndicat Mixte à l'agence d'urbanisme de REIMS,
- * **approuve** le principe de demander l'intégration du Syndicat Mixte au collège n°1,
- * **donne** délégation au Président d'entreprendre les opérations nécessaires à la concrétisation de ces décisions.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Considérant qu'un temps de réflexion est nécessaire pour évaluer le forfait heure pour indemniser les EPCI de ces travaux pour l'élaboration du SCoT,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** le lancement d'une procédure de conventionnement pour la mise à disposition de personnel de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse qui sera appelée à en informer le ou les agents concernés et son CAP.
- * **approuve** le principe d'étudier des modalités d'indemnisation des EPCI concernés du temps consacré au SCoT par leur personnel.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

2019-06-024 Validation du prestataire pour contrat d'assurance responsabilité civile

Entendu la présentation de M. HERBILLON de la consultation pour couvrir le Syndicat Mixte SCoT Nord Ardennes d'une responsabilité civile menée,

Considérant qu'au regard du montant de dépenses envisagé, la Commission d'Appel d'Offres n'a pas à être réunie,

Considérant l'attribution par le Président de l'assurance responsabilité civile du Syndicat Mixte à l'assureur GROUPAMA, suivant les délégations qui lui sont dévolues,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **prend acte** de cette information.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

2019-06-025 Approbation du Budget Primitif 2019

Vu la délibération n°2019-05-020 du 13 mai 2019, prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2019,

Considérant que 2019 est la première année d'exercice du Syndicat Mixte ce qui implique l'absence de Compte Administratif,

Considérant la proposition du Budget Primitif de l'année 2019 de M. HERBILLON, Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le Budget Primitif 2019 établi comme suit :

La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et en dépenses à **90 000 €**.

La section en investissement est équilibrée en recettes et dépenses à **15,50 €**.

Section de fonctionnement (en €) :

		Commentaires	Proposition 2019
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			90 000,00
11	Charges à caractère général	- Élaboration du SCoT si adhésion à l'Agence d'urbanisme - Fournitures diverses - Indemnité au comptable - Assurance responsabilité civile	79 984,50
12	Charges de personnel	- Convention de mise à disposition	10 000,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions		0,00
022	Dépenses imprévues		0,00
023	Virement à la section d'investissement	- Pour achat action SPL XDemat	15,50
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			90 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté		0,00
13	Atténuations de charges		0,00
64	Charges de personnel		0,00
732	Impôts et taxes - fiscalité reversée		0,00
74	Dotations, subventions, et participations		90 000,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

76	Produits financiers		0,00
77	Produits Exceptionnels		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00

Section d'Investissement (en €) :

		Commentaires	Proposition 2019
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			15,50
001	Déficit d'investissement reporté		0,00
13	Subvention d'investissement		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	- Achat de l'action SPL XDemat	15,50
27	Autres immobilisations financières		0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT			15,50
001	Excédent d'investissement reporté		0,00
10	Dotations		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		15,50
26	Vente action d'une participation		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00

Les données développées sont présentées en annexe de cette délibération.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

2019-06-026 Appel à cotisation 2019

Entendu le rapport de M. HERBILLON sur le mode de calcul de la cotisation des EPCI membres soit le nombre de représentants par EPCI au sein du Comité Syndical, nombre lui-même établi sur le poids démographique de chaque EPCI,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** les cotisations demandées aux EPCI, telles qu'elles apparaissent dans le tableau suivant :

EPCI	Nb représentants au Comité Syndical	90 000,00 € (8 mois)
Ardenne Métropole	10	31 034,48
Ardenne rives de Meuse	5	15 517,24
Ardennes Thiérache	4	12 413,79
Portes du Luxembourg	5	15 517,24
Vallées et Plateau d'Ardenne	5	15 517,24
TOTAL	29	90 000,00

* **autorise** le Président à lever cet appel à cotisations auprès des EPCI adhérents.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD ARDENNES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

2019-06-027 Date des prochaines réunions du Comité Syndical

Entendu la proposition de M. HERBILLON de fixer la prochaine réunion du Comité Syndical le 9 septembre 2019 à 15H30, à CARIGNAN, sous réserve des possibilités.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **donne acte** de cette information.

